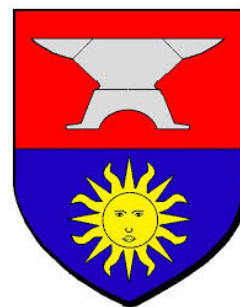


Commune de ZINSWILLER

**Grand'Rue
67110 ZINSWILLER**



MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

Pouvoir adjudicateur

Commune de ZINSWILLER

Représentant du pouvoir adjudicateur

Monsieur le Maire de la commune de ZINSWILLER

Maître d'œuvre Travaux

TEKTO Ingénierie
Service Ouvrages d'Art

Objet de la consultation

Service Urbanisme ZINSWILLER

Accès carrossable à la Salle des Fêtes

Reconstruction du Pont franchissant la Zinsel Nord depuis la rue d'Uhrwiller.

AVERTISSEMENT

Les prix définis dans le présent bordereau des prix tiennent compte des stipulations de l'ensemble des pièces du marché et notamment des plans guides et du CCTP. Ils incluent les prestations du ou des organismes associés au contrôle intérieur et tiennent compte des sujétions du contrôle extérieur.

L'entrepreneur tient compte des remarques suivantes :

- les frais résultant des différentes sujétions décrites au CCAP et au CCTP sont considérés inclus dans les prix du présent bordereau.
- le terme « fourniture d'un produit » inclut l'achat du produit, l'acheminement et l'ensemble des manutentions pour le mettre à pied d'œuvre dans les règles de l'art en temps voulu,
- l'exécution d'une tâche inclut systématiquement toutes les opérations nécessaires à sa bonne exécution intégrale en tenant compte des imbrications éventuelles avec d'autres tâches,
- les termes « Mise en dépôt » ou « Mise en décharge » incluent la recherche, par l'Entrepreneur, du lieu de dépôt le mieux adapté aux matériaux concernés (lieux de dépôts, décharges agréées...), l'aménagement du lieu de dépôt le cas échéant, le tri des matériaux, le chargement, le transport quel que soit la distance, la mise en dépôt, tous les frais et toutes les redevances à acquitter, la remise en état du dépôt dans le cas d'un dépôt provisoire. Les lieux de dépôts et de mise en décharge agréée sont proposés par l'entrepreneur et soumis à l'acceptation du Maître d'œuvre.

L'Entreprise s'engage dans son marché en toute connaissance de cause. En particulier, les points suivants lui sont parfaitement connus :

- le terrain et ses sujétions propres, en fonction des études géotechniques établies et du CCTP.
- les contraintes relatives aux constructions existantes,
- les contraintes relatives aux éventuels travaux réalisés simultanément,
- les contraintes relatives aux différents accès du site,
- les contraintes relatives aux cours d'eau et à l'environnement,
- les contraintes liées aux objectifs et phasage des travaux,
- les possibilités et difficultés de circulation et de stationnement à proximité du site,
- les sujétions des règlements administratifs en vigueur liées à la sécurité sur le domaine public,
- la présence de réseaux de diverses natures,
- l'enquête préalable pour les concessionnaires et services de sécurité.

Elle ne pourra jamais arguer que des erreurs ou omissions puissent la dispenser d'exécuter tous les travaux de sa profession ou fassent l'objet d'une demande de supplément de prix.

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
100	PRIX GENERAUX	
101	<p>INSTALLATIONS DE CHANTIER</p> <p>Ce prix rémunère forfaitairement les installations de chantier nécessaires à la construction des ouvrages. Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les prestations définies au prix numéro 1 de l'annexe A3 du fascicule 66 du CCTG, - la réalisation et l'entretien pendant toute la durée de l'ensemble des travaux, de toutes les voies d'accès et pistes de chantier nécessaires aux travaux, quels que soient les linéaires et les surfaces, - les accès provisoires (rampes, pistes, escaliers, passerelles, échafaudages, etc.) à l'ouvrage. - la réalisation d'un constat d'huissier sur l'ensemble des constructions avoisinantes au projet de construction. Ce constat est à transmettre au maître d'œuvre avant démarrage des travaux. <p>Il est réglé en trois fractions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50% après réalisation des installations, amenée des matériels et acceptation par le maître d'œuvre des éléments du PAQ à fournir pendant la période de préparation des travaux, - 20% après acceptation par le maître d'œuvre du reste du PAQ en particulier des procédures d'exécution restantes, - 30% après démontage, repli de tous les matériels et installations, enlèvement des matériaux en excédent, remise en état des lieux et fourniture de tous les documents de suivi du PAQ. <p>LE FORFAIT :</p>	
102	<p>SIGNALISATION DE CHANTIER</p> <p>Ce prix rémunère forfaitairement, la fourniture et la mise en place des panneaux et des dispositifs de signalisation diurne et nocturne du chantier conformément à l'article 31.6 du CCAG Travaux pour la réalisation des travaux.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fourniture et la mise en place de la signalisation sur les chaussées adjacentes pour gérer les entrées et sorties d'engins sur le domaine routier communale, - La fourniture et la mise en place des panneaux de signalisation aux abords de la zone de travaux, - La fourniture et la mise en place des clôtures de chantier pour les zones de stockage et de travaux, - Les mesures réglementaires conformes aux prescriptions du coordonateur SPS en matière de sécurité et d'accès au chantier, - Les frais liés au dispositif de fermeture de la zone de travaux, <p>LE FORFAIT :</p>	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
103	<p>ETUDES D'EXECUTION</p> <p>Ce prix rémunère forfaitairement, l'entrepreneur des frais résultant de l'établissement des études d'exécution nécessaires à la réalisation de tous les ouvrages définitifs et provisoires inclus au marché conformément aux articles du nouveau fascicule 65 du CCTG.</p> <p>Ce prix comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La réalisation d'un programme d'études avec référence, désignation des documents et date prévisionnelle de diffusion des documents d'étude en adéquation avec le planning de réalisation des travaux, - L'établissement et la fourniture des notes d'hypothèses et de calculs, - L'établissement et la fourniture des plans d'exécution. <p>Ce prix sera réglé à l'avancement des études réalisées et des documents fournis et approuvés par la maîtrise d'œuvre à hauteur de 90% du forfait, le solde de 10% sera versé après remise des documents de récolement.</p> <p>LE FORFAIT :</p>	
104	<p>IMPLANTATION - PIQUETAGE</p> <p>Ce prix rémunère forfaitairement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les opérations d'implantation, de contrôle et de piquetage nécessaires à la construction de l'ouvrage, telles que définies à l'article 27 du CCAG Travaux - un contrôle particulier de l'altimétrie sur chaque profil en travers vis-à-vis de l'aménagement des voiries en cours de coffrage et avant toutes actions de constructions irréversibles. (bétonnage,....) <p>LE FORFAIT :</p>	
105	<p>REMUNERATION DU PAQ</p> <p>Ce prix rémunère forfaitairement, pour l'ensemble du marché :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'ensemble des prestations nécessaires à l'établissement du Plan d'Assurance Qualité (PAQ), conformément aux prescriptions de l'article 21 du fascicule 65 A du CCTG, complété par les dispositions du contrôle externe, - l'ensemble des contrôles exécutés par l'entrepreneur dans le cadre du contrôle externe y compris tous les matériels et matériaux nécessaires à ces missions - la synthèse du PAQ. <p>Ce prix comprend également toutes les opérations de mise en cohérence des PAQ des sous traitants, cotraitants et fournisseurs par l'entrepreneur titulaire du marché. Il inclut la vérification par l'entrepreneur titulaire du marché du respect des PAQ de tous les intervenants sur le chantier.</p> <p>Ce prix comprend également le contrôle externe des travaux et études réalisés par les cotraitants et sous traitants.</p> <p>LE FORFAIT :</p>	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
106	<p>REMUNERATION DU PPSPS</p> <p>Ce prix rémunère forfaitairement pour l'ensemble du marché, l'ensemble des prestations nécessaires à l'établissement, les mises à jour, le suivi du plan particulier de sécurité et de protection de la santé (PPSPS) et l'application des mesures. Ce plan devra tenir compte des recommandations de la circulaire et être conforme aux prescriptions du CCAP et aux articles divers du CCTP.</p> <p>Ce prix comprend également le PPSPS des sous-traitants.</p> <p>Le paiement sera fractionné :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la moitié lors de la fourniture du PPSPS, - le quart lorsque les travaux seront réalisés pour moitié, - le solde à la fin du chantier. <p>LE FORFAIT :</p>	
107	<p>REMUNERATION DU PAPE</p> <p>Ce prix rémunère, forfaitairement, la mise en place du Plan d'Assurance de la Protection de l'Environnement selon la norme ISO 14001, pour l'ensemble du marché.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'ensemble des prestations nécessaires à l'établissement du Plan d'Assurance de la Protection de l'Environnement (P.A.P.E.) qui comprend également un SOSED - l'ensemble des contrôles liés à cette mission - la synthèse du P.A.P.E. <p>Ce prix comprend également toutes les opérations de mise en cohérence des PAPE des sous traitants, cotraitants et fournisseurs par l'entrepreneur titulaire du marché. Il inclut la vérification par l'entrepreneur titulaire du marché du respect des PAPE de tous les intervenants sur le chantier.</p> <p>Par convention, lors de la remise du P.A.P.E. au Maître d'Œuvre, une fraction égale à 50% du présent prix sera versée à l'Entrepreneur.</p> <p>Le solde sera versé à la remise de la synthèse du P.A.P.E au Maître d'Œuvre.</p> <p>LE FORFAIT :</p>	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
108	<p>EPREUVES DE L'OUVRAGE</p> <p>Ce prix rémunère au forfait, les épreuves de l'ouvrage définies à l'annexe 1 du guide technique "Epreuves de chargement des ponts-routes et passerelles piétonnes" édité par le SETRA en mars 2004 ainsi qu'au CCTP.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture, l'installation, la mise en œuvre et le repliement des échafaudages, passerelles et nacelles nécessaires pour visiter les différentes parties de l'ouvrage, - la fourniture et la mise en œuvre du matériel nécessaire à la réalisation des essais et des mesures, - la charge d'excitation, les capteurs dynamiques, une centrale d'acquisition, un système d'enregistrement ainsi qu'un système de surveillance visuelle synchronisé avec la centrale d'acquisition pour les épreuves par chargement dynamique, - la mise à disposition de personnel technique qualifié, - les frais liés à la mesure des flèches et des nivellements de précision, - la rédaction du procès-verbal des épreuves. <p>Ce prix inclut la fourniture et le déplacement des charges nécessaires à la réalisation du programme de charges générales.</p> <p>Il inclut la pesée de tous les charges par un organisme agréé, ainsi que la fourniture des bulletins de pesée.</p> <p>Il tient compte des sujétions liées à l'éventuel décalage dans le temps, quant à la réalisation des épreuves.</p> <p>Il comprend les notes de calculs et le programme des épreuves.</p> <p>Ce prix sera payé en totalité après remise des comptes-rendus d'épreuves.</p> <p>LE FORFAIT :</p>	
109	<p>CONSTITUTION DU DOSSIER D'OUVRAGE EXECUTE</p> <p>Ce prix rémunère forfaitairement la réalisation et la fourniture des pièces du dossier d'ouvrage exécuté pour l'ensemble du marché.</p> <p>Il comprend notamment la fourniture des documents d'exécution, conformément aux stipulations du CCAP, incluant si nécessaire un levé topographique partiel, ainsi que la synthèse du PAQ Travaux.</p> <p>Par convention, ce prix sera payé à la remise de l'intégralité des documents</p> <p>LE FORFAIT :</p>	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
200	TRAVAUX PREPARATOIRES ET ATTENANTS	
201	<p>DEBROUSSAILLAGE, ABATTAGE D'ARBRES, ESSOUCHEMENT</p> <p>Ce prix rémunère au forfait le débroussaillage, l'abattage ou l'arrachage d'arbres et l'essouchement des zones impactées par le projet. Il comprend la mise en dépôt des produits issus du débitage des arbres en tronçons d'un mètre.</p> <p>LE FORFAIT :</p>	
202	<p>DECAPAGE DE TERRE VEGETALE</p> <p>Ce prix rémunère au mètre carré le décapage de la terre végétale et la mise en stock à proximité ainsi que l'évacuation du volume excédentaire vers une décharge et/ou un réemploi sur le ban communal, le cas échéant. Il comprend également toutes les sujétions liées à la nature de la terre végétale. La surface rémunérée est la surface totale de la zone délimitée sur les plans guides, mesurée en surface réelle.</p> <p>LE METRE CARRE :</p>	
203	<p>DECROUTAGE D'ENROBE RESTANT</p> <p>Ce prix rémunère au mètre carré en place, la démolition de chaussée dont les couches sont traitées aux liants hydrauliques ou hydrocarbonés (grave bitume, béton bitumineux) quelle que soit l'épaisseur.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'amenée et le repliement du matériel nécessaire, ainsi que son fonctionnement, - le sciage de démarcation avec les enrobés conservés, - la démolition par tous les moyens envisageables, - l'évacuation des produits de démolition à une décharge choisie par l'entrepreneur et agréée par le Maître d'Œuvre, y compris droits de décharge, - toutes sujétions liées à la présence de réseaux et au maintien de la circulation routière à proximité. <p>Le volume sera décompté du volume des déblais.</p> <p>LE METRE CARRE :</p>	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
204	<p>TERRASSEMENTS GENERAUX DES APPUIS (non réutilisable)</p> <p>Ce prix rémunère au mètre cube, les prestations définies à l'article 2.1 du chapitre I de l'annexe au texte du fascicule 68 du CCTG.</p> <p>Le volume pris en compte pour la rémunération est calculé conformément aux plans guides du présent marché, matériaux en place.</p> <p>Il est établi pour l'emprise des chevêtres prolongée par celle des enrochements d'abouts sur une profondeur approximative de 1,50 m.</p> <p>Il comprend également tous les dispositifs de blindage, étaieement des fouilles ainsi que toutes les dispositifs de protections des talus provisoires.</p> <p>La prestation rémunérée par ce prix inclut l'évacuation en décharge des matériaux correspondant et/ou un réemploi sur le ban communal.</p> <p>LE METRE CUBE :</p>	
205	<p>TERRASSEMENTS GENERAUX DES RACCORDEMENTS (non réutilisable)</p> <p>Ce prix rémunère au mètre cube, les prestations définies à l'article 2.1 du chapitre I de l'annexe au texte du fascicule 68 du CCTG.</p> <p>Le volume pris en compte pour la rémunération est calculé conformément aux plans guides du présent marché, matériaux en place.</p> <p>Il est établi pour le raccordements de la chaussée à l'arrière des culées sur une profondeur approximative de 0,50 m.</p> <p>Il comprend également tous les dispositifs de blindage, étaieement des fouilles ainsi que toutes les dispositifs de protections des talus provisoires.</p> <p>La prestation rémunérée par ce prix inclut l'évacuation en décharge des matériaux correspondant et/ou un réemploi sur le ban communal..</p> <p>LE METRE CUBE :</p>	
206	<p>REMBLAIS DES APPUIS (GNT 0/63 A - volume après compactage)</p> <p>Ce prix rémunère au mètre cube, la fourniture, le transport et la mise en œuvre des remblais techniques des culées jusque sous le niveau des radiers des rampes et escaliers.</p> <p>Il comprend également tous les travaux de mise en œuvre (remblaiement, compactage, ...) et de finitions ainsi que toutes les sujétions liées au travail contre des ouvrages. La désignation courante du matériau correspond à une Grave Tout Venant.</p> <p>Les performances et caractéristiques géotechniques à atteindre sont précisées au CCTP. (essais à la plaque, rapport de compactage, classe de compactage, niveau de densification, ...)</p> <p>L'emploi de matériaux recyclés est strictement interdit.</p> <p>LE METRE CUBE :</p>	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
207	<p>REMBLAIS DES RACCORDEMENTS (GNT 0/63 A - volume après compactage)</p> <p>Ce prix rémunère au mètre cube, la fourniture, le transport et la mise en œuvre des remblais techniques des culées jusque sous le niveau des radiers des rampes et escaliers.</p> <p>Il comprend également tous les travaux de mise en œuvre (remblaiement, compactage, ...) et de finitions ainsi que toutes les sujétions liées au travail contre des ouvrages. La désignation courante du matériau correspond à une Grave Tout Venant.</p> <p>Les performances et caractéristiques géotechniques à atteindre sont précisées au CCTP. (essais à la plaque, rapport de compactage, classe de compactage, niveau de densification, ...)</p> <p>L'emploi de matériaux recyclés est strictement interdit.</p> <p>LE METRE CUBE :</p>	
208	<p>REMBLAIS DE BASE (GNT 0/20 2B - volume après compactage)</p> <p>Ce prix rémunère au mètre cube, la fourniture, le transport et la mise en œuvre des remblais de base. Il comprend également tous les travaux de mise en œuvre (remblaiement, compactage, ...) et de finitions ainsi que toutes les sujétions liées au travail contre des ouvrages. La désignation courante du matériau correspond à une Grave Reconstituée Humidifié.</p> <p>Les performances et caractéristiques géotechniques à atteindre sont précisées au CCTP. (essais à la plaque, rapport de compactage, classe de compactage, niveau de densification, ...)</p> <p>L'emploi de matériaux recyclés est strictement interdit.</p> <p>LE METRE CUBE :</p>	
209	<p>MESURES CONSERVATOIRES DES ARBRES ATTENANTS</p> <p>Ce prix rémunère au forfait, toutes les sujétions liées aux mesures conservatoires des arbres, arbustes et haies attenants pendant la durée des travaux. Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les protections aériennes des troncs et branchages, - les sujétions de terrassements à proximité des souches, <p>LE FORFAIT :</p>	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
210	<p>MESURES CONSERVATOIRES DES RESEAUX</p> <p>Ce prix rémunère au forfait, toutes les sujétions liées aux mesures conservatoires des réseaux divers pour leurs protections et le maintien en service pendant la durée des travaux. Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les interfaces et les demandes auprès du concessionnaire sur les précaution et modalités de travail à proximité du réseau concerné, - l'élaboration d'un document technique permettant d'apprécier les chargements mobiles et statiques de chantier pouvant solliciter ce réseau, - toutes les mesures conservatoires, (blindage, pontage,...). <p>LE FORFAIT :</p>	
211	<p>MESURES DE PROTECTION DU COURS D'EAU</p> <p>Ce prix rémunère au forfait, toutes les sujétions pour l'entretien et la surveillance du cours d'eau dans l'emprise des travaux. Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les interfaces et les demandes auprès du gestionnaire pour le maintien des débits en fonction de l'usage saisonnier du cours d'eau le cas échéant, - la surveillance de la stabilité des batardeaux, leurs entretiens, - la surveillance de l'accumulation de corps flottants pouvant gêner l'écoulement du cours d'eau, - l'évacuation et la mise en décharge de toute accumulation significative de corps flottants. Cette action peut faire l'objet d'une demande émanant directement du gestionnaire, Maître d'ouvrage et Maître d'œuvre. <p>LE FORFAIT :</p>	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
300	TRAVAUX DE DECONSTRUCTION	
301	<p>DECONSTRUCTION DE LA VOÛTE METALLIQUE</p> <p>Ce prix rémunère au mètre la déconstruction intégrale de la voûte métallique de l'ouvrage existant. Elle est normalement constituée en plusieurs tronçons boulonnées de tôle ondulée en d'acier galvanisée. Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le démontage par déboulonnage ou par cisailage hydraulique, le retrait par grutage verticale, la découpe à l'oxycoupage ne pourra se faire qu'en dehors du cours d'eau sur une aire prévue à cette effet, - le matériel spécifique et adéquate de toute nature, - le retrait éventuel du cours d'eau de petits éléments manuellement, - le chargement, le transport et l'évacuation des constituants métalliques vers un centre de recyclage agréé, y compris tous les frais et redevances à acquitter, - les dispositifs et mesures particuliers de protection du personnel, - les dispositifs et mesures de protection particuliers contre la pollution du cours d'eau et de l'environnement concerné. <p>Ce prix ne comprend pas la déconstruction des éventuelles fondations associées qui seront laissées en place.</p> <p>LE METRE :</p>	
302	<p>DECONSTRUCTION DES MURS TYMPANS</p> <p>Ce prix rémunère au mètre cube la déconstruction intégrale des deux murs tympan existants en béton non armé et/ou béton armé. Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la déconstruction de tous les constituants en vue de l'évacuation, - le grutage verticale des parties cintrées au dessus du cours d'eau, - la démolition en petits éléments éventuels puis le stockage ponctuel sur site avec tri des armatures éventuelles. - le chargement et le transport pour l'évacuation de tous les constituants vers une décharge agréée et/ou un centre de recyclage agréé, y compris tous les frais et redevances à acquitter, - les dispositifs et mesures particuliers de protection du personnel, - les dispositifs et mesures de protection particuliers contre la pollution du cours d'eau et de l'environnement concerné. <p>Ce prix ne comprend pas la déconstruction des éventuelles fondations associées qui sont inclus au prix suivant 303.</p> <p>LE METRE CUBE :</p>	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
303	<p>DECONSTRUCTION DES FONDATIONS DES MURS TYMPANS</p> <p>Ce prix rémunère au mètre cube la déconstruction intégrale des fondations des deux murs tympans existants en béton non armé et/ou béton armé et/ou moellons imbriqués. Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la déconstruction de tous les constituants en vue de l'évacuation, - la démolition en petits éléments éventuels puis le stockage ponctuel sur site avec tri des armatures éventuelles. - le chargement et le transport pour l'évacuation de tous les constituants vers une décharge agréée et/ou un centre de recyclage agréé, y compris tous les frais et redevances à acquitter, - les dispositifs et mesures particuliers de protection du personnel, - les dispositifs et mesures de protection particuliers contre la pollution du cours d'eau et de l'environnement concerné. <p>Ce prix ne comprend pas la déconstruction des éventuelles fondations de la voûte métallique qui seront laissées en place.</p> <p>LE METRE CUBE:</p>	
304	<p>TERRASSEMENTS DES REMBLAIS TECHNIQUES RESTANTS</p> <p>Ce prix rémunère au mètre cube le terrassement des remblais techniques restants sur les deux rives de l'ouvrage entre les deux murs tympans.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la déconstruction préalable de la canalisation AEP et/ou sont étayage provisoire, - le terrassement depuis les deux rives de l'ouvrage. <p>Il comprend également tous les dispositifs de blindage, étaieement des fouilles et des deux murs tympans ainsi que toutes les dispositifs de protections des talus provisoires éventuels.</p> <p>La prestation rémunérée par ce prix inclut l'évacuation en décharge des matériaux correspondant et/ou un réemploi sur le ban communal.</p> <p>LE METRE CUBE :</p>	
305	<p>INTERFACE POUR RETRAIT DE L'AEP AVEC SERVICE TECHNIQUE VILLE</p> <p>Ce prix rémunère au forfait les interfaces entre les travaux de génie civil du présent marché avec l'intervention simultanée des services techniques de la ville pour la condamnation provisoire de la conduite AEP. Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'immobilisation ponctuelle des travaux de génie civil, - la gestion et la programmation avec les services techniques de la ville. <p>LE FORFAIT :</p>	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
400	FONDATEMENTS PROFONDES	
401	<p>AMENEE ET REPLI DE L'ATELIER DE FORAGE DES MICROPIEUX</p> <p>Ce prix rémunère au forfait, pour l'ensemble des travaux objet du présent marché, les frais d'amenée, d'installation, hors déplacement au droit de chacun des appuis (C1 et C2), de repliement de l'atelier de forage pour micro pieux type III au sens de l'annexe A.9 de la norme NF P 94-262.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les prestations définies à l'article 1.3a, 1.3b et 1.3e du chapitre I de l'annexe au texte du fascicule 68 du CCTG, - les pistes d'accès, plate-forme et leur enlèvement ainsi que toutes sujétions, - les immobilisations de l'atelier. <p>Il comprend également tous les frais de fonctionnement, énergie, produits consommables, la fourniture et mise en œuvre de tous les petits matériels et accessoires nécessaires aux diverses opérations concourant à la mise en œuvre complète des micropieux et en particulier tous les frais de main d'œuvre, assurance en cas de perte ou de destruction.</p> <p>Il sera rémunéré en deux fractions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une fraction égale au deux tiers (2/3) de ce prix sera payée à l'Entrepreneur après mise en état de service du dit atelier, - le solde sera versé après repliement de l'atelier et remise en état des lieux. <p>LE FORFAIT :</p>	
402	<p>DEPLACEMENT ET MISE EN PLACE DE L'ATELIER DE FORAGE</p> <p>Ce prix rémunère à l'unité, l'implantation, le piquetage, le réglage et la mise en place du matériel de forage au droit d'un micro pieu pour culées C1 et C2, définis au fascicule 68 du CCTG.</p> <p>Il comprend le déplacement du matériel, quels que soient la distance et le phasage dans le temps. Il tient compte de toutes les sujétions.</p> <p>L'UNITE :</p>	
403	<p>DEPLACEMENT DE L'ATELIER DE FORAGE PAR APPUI</p> <p>Ce prix rémunère au forfait, pour l'ensemble des travaux objet du présent marché, les frais de déplacement au droit de chacun des appuis (C1 et C2),</p> <p>Il comprend le déplacement du matériel, quels que soient la distance et le phasage dans le temps. Il tient compte de toutes les sujétions.</p> <p>L'UNITE :</p>	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
404	<p>MICROPIEUX D'ESSAIS</p> <p>Ce prix rémunère à l'unité, la réalisation d'un micropieu d'essai.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réalisation d'un micropieu vertical type III au sens de l'annexe A.9 de la norme NF P 94-262, ayant des caractéristiques identiques à ceux qui sont proposés pour les fondations des appuis, à proximité de ceux-ci, - le forage, l'armature, les manchons, le coulis (C/E>2), l'injection globale et unitaire (IGU), - la fourniture et la mise en œuvre du massif d'appui incluant le béton, les aciers, le coffrage, - la fourniture et l'exploitation du matériel de mesure, - la réalisation de l'essai d'arrachement et son interprétation. <p>Le micropieu d'essai ne pourra pas être réemployé et incorporé à l'ouvrage.</p> <p>L'UNITE :</p>	
405	<p>REALISATION DE MICROPIEUX</p> <p>Ce prix rémunère au mètre, la réalisation de micro pieu vertical ou inclinés de type III (IGU) conforme au CCTP et aux plans du dossier pour micro pieux des culées.</p> <p>Ce prix comprend le forage Ø = 250 mm en terrain de toute nature, le soutènement du trou, la mise en place de l'armature de type tube pétrolier à haute limite élastique, les centreurs, la fourniture et la mise en œuvre du coulis d'injection avec ciment à retrait compensé, l'injection globale et unitaire (IGU), le chemisage éventuel, les manchons et sujétions pour raboutage.</p> <p>Il comprend également :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'évacuation et la mise en décharge des matériaux non réutilisables, y compris toutes les opérations de chargement de transport et de déchargement, ainsi que les frais de décharge, - les sujétions d'exécution de forage dans la nappe, - les sujétions d'exécution de forage à travers les maçonneries de l'ouvrage existant avec l'emploi d'un carottier, - le nettoyage du fond de forage. <p>La longueur prise en compte est celle figurant aux plans d'exécution (12,00 m de fiche calculée avec une tête de forage de fond de trou de 25 cm maximum) et mesurée contradictoirement.</p> <p>Ce prix ne comprend pas la fourniture du tube pétrolier rémunère au prix 407.</p> <p>LE METRE :</p>	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
406	<p>RECEPAGE ET TETE DE MICROPIEUX</p> <p>Ce prix rémunère à l'unité, le recépage de micro pieux.</p> <p>Il comprend notamment, le recépage des tubes de travail, la découpe des tubes d'armatures, le recépage / piquage du béton, la fourniture et la mise en œuvre des platines soudées de tête conformément au CCTP, l'évacuation des produits de recépage à la décharge agréée par le Maître d'Œuvre.</p> <p>L'UNITE :</p>	
407	<p>TUBE PETROLIER POUR MICROPIEUX</p> <p>Ce prix rémunère au kilogramme, la fourniture sur le chantier de tube pétrolier épais Ø ext. = 114,3 x ép. = 12 mm à haute limite élastique et de nuance N80 conforme au CCTP pour micro pieux de fondations.</p> <p>Il comprend également :</p> <ul style="list-style-type: none"> - toutes sujétions spécifiques à cette technologie, - le manchonnage des longueurs de tubes par manchon fileté. <p>Le poids sera déterminé par métré des dessins d'exécution sur la base des sections nominales, en attribuant à l'acier la masse volumique de 7850 kg par mètre cube.</p> <p>LE KILOGRAMME :</p>	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
500	BETON ARME ET TRAITEMENTS	
501	<p>COFFRAGES ORDINAIRES SOIGNES APPARENTS</p> <p>Ce prix rémunère au mètre carré les coffrages ordinaires soignés et apparents nécessaires à la construction des ouvrages.</p> <p>Il comprend la fourniture à pied d'œuvre, le montage, la fixation, les opérations de réemploi et le repliement des différents éléments de coffrage nécessaires.</p> <p>Il comprend également l'isolation thermique si nécessaire, l'application des produits de démoulage et les larmiers prévus au marché mais ne comprend pas les traitements de surface.</p> <p>La quantité rémunérée est la quantité calculée sur les plans d'exécution - surfaces de reprise exclues - étant entendu que les trous de petites dimensions (fixation des coffrages, réservations, trous pour scellements) ne sont pas déduits.</p> <p>Ces coffrages sont destinés à l'intégralité des parties de chaque ouvrage pour les faces planes, courbes et cintrées des ouvrages.</p> <p>Ils sont principalement destinés aux surfaces externes de l'ouvrage.</p> <p>L'usage de coffrage souple grillagé pour les chevêtres est strictement interdit.</p> <p>LE METRE CARRE :</p>	
502	<p>COFFRAGES ORDINAIRES NON-APPARENTS Y COMPRIS METAL DEPLOYE</p> <p>Ce prix rémunère au mètre carré les coffrages ordinaires non-apparents, y compris le métal déployé, nécessaires à la construction des ouvrages.</p> <p>Il comprend la fourniture à pied d'œuvre, le montage, la fixation, les opérations de réemploi et le repliement des différents éléments de coffrage nécessaires.</p> <p>Il comprend également l'isolation thermique si nécessaire, l'application des produits de démoulage et les larmiers prévus au marché mais ne comprend pas les traitements de surface.</p> <p>La quantité rémunérée est la quantité calculée sur les plans d'exécution - surfaces de reprise exclues - étant entendu que les trous de petites dimensions (fixation des coffrages, réservations, trous pour scellements) ne sont pas déduits.</p> <p>Ces coffrages sont destinés à l'intégralité des parties de chaque ouvrage pour les faces planes, courbes et cintrées des ouvrages.</p> <p>Ils sont principalement destinés aux éléments préfabriqués du tablier pour les parties aveugles des joints et reprises de bétonnage entre éléments et clavages.</p> <p>LE METRE CARRE :</p>	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
503	<p>ARMATURES DE BETON ARME</p> <p>Ce prix rémunère au kilogramme, la fourniture à pied d'œuvre, le stockage, la conservation, le façonnage et la mise en œuvre des armatures de béton armé de nuance B500B, y compris le calage, les ligatures, les sujétions liées aux armatures en attente et, le cas échéant, les dispositifs de raccordement (manchons ou soudure). La quantité rémunérée est déterminée en prenant en compte les diamètres nominaux et les longueurs figurant sur les plans d'exécution visés par le maître d'œuvre et en attribuant à l'acier la masse volumique de 7850 kg/m³. Les éléments qui ne participent pas à la résistance des pièces tels que les cadres supports des gaines de précontrainte sont rémunérés. Les chutes ne sont pas prises en compte.</p> <p>LE KILOGRAMME :</p>	
504	<p>BETON DE PROPRETE (épaisseur 10 cm)</p> <p>Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et la mise en œuvre d'un béton de propreté de formulation conforme aux stipulations du CCTP, y compris les opérations de réglage et de finition de surface. L'épaisseur minimale imposée est de 10 cm sous les chevêtres.</p> <p>LE METRE CARRE :</p>	
505	<p>BETONS TRADITIONNELS</p> <p>Ce prix rémunère au mètre cube la fourniture et la mise en œuvre des bétons traditionnels pour toutes les parties d'ouvrage. Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les constituants, la fabrication, le transport et la mise en place des bétons dans le respect du CCTP, en particulier celles liées à la prévention des désordres dus à l'alcali-réaction et à la réaction sulfatique interne, - toutes les dépenses de matériel nécessaires à la mise en œuvre du béton et à sa vibration, - les sujétions liées à la présence du ferrailage et, le cas échéant, de la précontrainte par pré ou post-tension, - les frais de traitement des reprises de bétonnage, - le cas échéant, les frais de traitement thermique ou dus aux précautions à prendre pour bétonner par temps chaud ou par temps froid, - les frais résultant des éprouves d'étude, de convenance et de contrôle définies par le CCTP, - toutes les sujétions liées au site. <p>Ce prix ne rémunère en contrepartie ni la cure, ni les opérations particulières de réglage et de finition des surfaces non coffrées, qui sont rémunérées par les prix correspondants du présent bordereau des prix.</p> <p>La quantité rémunérée est déterminée par mètre sur les plans d'exécution visés par le maître d'œuvre, sans déduction des volumes des trous de fixation des coffrages, des trous de scellement, des armatures de béton armé, ainsi que des dispositifs de maintien de ces composants.</p> <p>LE METRE CUBE :</p>	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
506	<p>REGLAGE ET FINITION DES SURFACES NON COFFREES</p> <p>Ces prix rémunèrent au mètre carré le réglage et la finition des surfaces non coffrées horizontales. Il comprend également la préparation des reprises de bétonnage. (ratissage, saignée à la truelle, ... etc) Les quantités rémunérées sont déterminées à partir des plans d'exécution visés par le maître d'œuvre.</p> <p>LE METRE CARRE :</p>	
507	<p>CURE DU BETON</p> <p>Ce prix rémunère au mètre carré toutes les prestations d'humidification, de fourniture et d'application du produit de cure, ainsi que le maintien des coffrages pendant le temps nécessaire. La quantité rémunérée est déterminée par mètre sur place de la surface effectivement traitée.</p> <p>LE METRE CARRE :</p>	
508	<p>TRAITEMENT DE SURFACE PAR BADIGEON</p> <p>Ce prix rémunère au mètre carré, les prestations définies à l'article 54 du fascicule 65 du CCTG mesurées à l'unité de surface dans les mêmes conditions que les coffrages. Il rémunère également les prestations définies à l'article 2.10 du chapitre I de l'annexe au texte du fascicule 68 du CCTG.</p> <p>Ce traitement est appliqué sur tous les parements en contact avec les terres sauf pour les dalles de transition, le cas échéant.</p> <p>LE METRE CARRE :</p>	
509	<p>ANTIGRAFFITI</p> <p>Ce prix rémunère au mètre carré, les prestations définies à l'article 54 du fascicule 65 du CCTG mesurées à l'unité de surface dans les mêmes conditions que les coffrages. Il rémunère le traitement anti-graffiti des faces visibles.</p> <p>Ce traitement est appliqué sur tous les parements suivants : toutes les parties aériennes visibles des parties d'ouvrage.</p> <p>LE METRE CARRE :</p>	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
510	<p>GRUTAGE DES ELEMENTS PREFABRIQUES</p> <p>Ce prix rémunère au forfait les opérations de grutage pour la manutention et la pose définitive des éléments préfabriqués du tablier. Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'amené et le repli de la grue adéquate avec ces lestes, - l'étude et la réalisation de fondations provisoires éventuelles, - la mise en œuvre chevauchant le cours d'eau, - les inserts de levage (perdus) dans les éléments préfabriqués, - les élingues, palonnier, - toutes les autres sujétions de levage non détaillé ci-dessus <p>L'entrepreneur détermine lui-même la grue en fonction du poids des éléments préfabriqués et en tenant compte des effets de collage et dynamiques. Il prend également en compte simultanément la distance de levage entre la position de la grue depuis l'approvisionnement jusqu'à la position définitive des éléments.</p> <p>LE FORFAIT :</p>	
511	<p>ATELIER FORAIN OU TRANSPORT DES ELEMENTS PREFABRIQUES</p> <p>Ce prix rémunère au forfait, la réalisation d'un atelier de préfabrication foraine sur le site ou le transport des éléments préfabriqués depuis une usine de préfabrication . Il comprend notamment en fonction du choix :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'aménagement, l'amené et le repli de l'atelier, - les sujétions pour le bon fonctionnement d'un atelier forain, - les démarches administratives en cas de transport exceptionnel, - l'étude du cheminement du transport routier. <p>L'entrepreneur fait de son affaire de cette alternative en fonction de ces méthodes, opportunité et choix économiques.</p> <p>LE FORFAIT :</p>	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
600	EQUIPEMENTS ET DIVERS	
601	<p>GRENAILLAGE DE L'EXTRADOS</p> <p>Ce prix rémunère au mètre carré le grenailage de l'extrados de la traverse en vue de la parfaite adhérence de l'étanchéité collé à chaud. Le grenailage concerne d'une manière générale toutes les surfaces recevant l'étanchéité collé à chaud, surfaces horizontales et verticales.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le grenailage par billes métalliques en circuit fermé, - le dépoussiérage des surfaces, - le rinçage à l'eau claire et son retraitement, - les contrôles internes des surfaces traitées. <p>La méthode est soumise à l'agrément du maître d'œuvre.</p> <p>LE METRE CARRE :</p>	
602	<p>ETANCHEITE GENERALE DE LA TRAVERSE</p> <p>Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et la mise en œuvre de l'étanchéité sur l'extrados de la traverse. Cette étanchéité est constituée par une feuille préfabriquée à base de bitume modifié et armé par un non tissé de polyester. Elle comporte une protection de surface en asphalte gravillonné. Elle est soudée à chaud sur le béton qui a été préalablement imprégné à froid d'un enduit d'adhérence. Sa fonction en service est assurée dès lors que la couche de roulement d'enrobé est mise en œuvre. Il comprend également :</p> <ul style="list-style-type: none"> - toutes les sujétions de fourniture et de mise en œuvre concernant la préparation du support, - la réalisation des différentes couches constitutives du dispositif, - la réalisation des relevés d'étanchéité dans les engravures, la protection de ces relevés, les différents raccords aux saignées, drains, etc. - la réalisation par un laboratoire spécialisé du contrôle physique de l'adhérence de l'étanchéité sur toute la surface après mise en œuvre. Il identifiera, le cas échéant, les surfaces localisées à reprendre. <p>La surface rémunérée est la surface réellement mise en œuvre, compte non tenu des solins de raccord et, le cas échéant, des recouvrements entre lés.</p> <p>LE METRE CARRE :</p>	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
603	<p>ETANCHEITE LATERALE DE LA TRAVERSE</p> <p>Ce prix rémunère au mètre la fourniture et la mise en œuvre de l'étanchéité sur les retombées et les relevés. Cette étanchéité est constituée par une feuille préfabriquée à base de bitume modifié et armé par un non tissé de polyester. Elle comporte une protection de surface en asphalte gravillonné. Elle est soudée à chaud sur le béton qui a été préalablement imprégné à froid d'un enduit d'adhérence. Sa fonction en service est assurée dès lors que la couche de roulement d'enrobé est mise en œuvre. Il comprend également :</p> <ul style="list-style-type: none"> - toutes les sujétions de fourniture et de mise en œuvre concernant la préparation du support, - la réalisation des différentes couches constitutives du dispositif, - la réalisation des relevés d'étanchéité dans les engravures, la protection de ces relevés, les différents raccords aux saignées, drains, etc. - la réalisation par un laboratoire spécialisé du contrôle physique de l'adhérence de l'étanchéité sur toute la surface après mise en œuvre. Il identifiera, le cas échéant, les surfaces localisées à reprendre. <p>Le linéaire rémunéré est la longueur réellement mise en œuvre, compte non tenu des solins de raccord et, le cas échéant, des recouvrements entre lés.</p> <p>LE METRE :</p>	602
604	<p>GARDE-CORPS TYPE S8 (galvanisé et peint)</p> <p>Ce prix rémunère au mètre la fourniture et la pose des garde-corps définitifs type S8 tel que représentés sur les plans guide. Il inclut toutes les sujétions de fourniture et de mise en œuvre liées aux ancrages, aux scellements et à la protection anticorrosion définie au CCTP.</p> <p>Il est rappelé que les montants sont strictement verticaux en tout point.</p> <p>LE METRE :</p>	
605	<p>ENROCHEMENTS BETONNES</p> <p>Ce prix rémunère au mètre cube la construction des enrochements bétonnés dans le prolongement des culées tel que défini sur les plans guides. Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'amené à pied d'œuvre des blocs d'enrochement, - la pose au grappin mécanique sur lit de béton approprié, - l'appareillage des blocs avec un béton approprié, - les dispositifs et mesures de protection particuliers contre la pollution du cours d'eau et de l'environnement concerné. <p>Le volume rémunéré est la volume réellement mise en œuvre suivant les plans guides du présent DCE.</p> <p>LE METRE CUBE:</p>	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
606	<p>REPERES DE NIVELLEMENT</p> <p>Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et la mise en œuvre de repères de nivellement en bronze soumis à l'agrément du maître d'œuvre et placés sur les parties d'ouvrages aux emplacements désignés par le Maître d'œuvre.</p> <p>Ce prix comprend également toutes les opérations de scellement ainsi que le procès verbal de nivellement par un géomètre-expert.</p> <p>L'UNITE :</p>	
607	<p>BORDURES BETON T2 COLLEES (droites)</p> <p>Ce prix rémunère au mètre la fourniture à pied d'œuvre, le réglage et la pose par collage sur l'étanchéité asphaltée du tablier des bordures T2.</p> <p>Ce prix comprend également les joints tirés au fer, la remise en état des abords, toutes sujétions de pose, de réglage, les coupes et les raccordements aux ouvrages.</p> <p>Ce prix s'applique indifféremment aux éléments posés en alignement, en courbe ou en éléments d'extrémité ainsi que les passages surbaissés ou « bateaux ».</p> <p>LE METRE :</p>	
608	<p>BORDURES BETON T2 FONDEES (droites et facettes)</p> <p>Ce prix rémunère au mètre la fourniture à pied d'œuvre, le réglage et la pose au béton sec hors gel des bordures T2. Le niveau d'assise est fixé à - 70 cm / sol fini.</p> <p>Ce prix comprend également les joints tirés au fer, la remise en état des abords, toutes sujétions de pose, de réglage, les coupes et les raccordements aux ouvrages. Ce prix s'applique indifféremment aux éléments posés en alignement, en courbe ou en éléments d'extrémité ainsi que les passages surbaissés ou « bateaux ».</p> <p>LE METRE :</p>	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
609	<p>BETON DE REMPLISSAGE DU TROTTOIR</p> <p>Ce prix rémunère au mètre cube la fourniture et la mise en œuvre du béton de remplissage. Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les constituants, la fabrication, le transport et la mise en place des bétons dans le respect du CCTP, en particulier celles liées à la prévention des désordres dus à l'alcali-réaction et à la réaction sulfatique interne, - toutes les dépenses de matériel nécessaires à la mise en œuvre du béton et à sa vibration, - le cas échéant, les frais de traitement thermique ou dus aux précautions à prendre pour bétonner par temps chaud ou par temps froid, - les frais résultant des épreuves d'étude, de convenance et de contrôle définies par le CCTP, - toutes les sujétions liées au site. <p>Les quantités rémunérées sont déterminées par métré sur les plans d'exécution visés par le maître d'œuvre, sans déduction des volumes des trous de fixation des coffrages, des trous de scellement, des armatures de béton armé, ainsi que des dispositifs de maintien de ces composants.</p> <p>LE METRE CUBE</p>	
610	<p>FOURREAUX DIA 160 MM</p> <p>Ce prix rémunère au mètre la fourniture et la mise en œuvre de fourreaux en PVC ou d'autre nature. Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise œuvre dans un béton sec de confinement, (prix 609) - une sur longueur plongeante de 1,50 m de part et d'autre de l'ouvrage, - toutes les sujétions liées au remblais techniques et connexions avec les réseaux à passer. <p>LE METRE :</p>	
611	<p>ESSAIS ET PROCES VERBAL DU COMPACTAGE DES REMBLAIS</p> <p>Ce prix rémunère au forfait les essais physiques du contrôle du compactage des remblais contigus ainsi que la rédaction d'un procès verbal par un laboratoire agréementé et extérieur à l'entreprise. Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'intervention du laboratoire du site, - les essais physiques avec sa propre instrumentation, - une première diffusion des résultats à la maîtrise d'œuvre, - la reprise éventuelle du compactage par tout procédé adéquat, - la reprise des essais sur les points non conforme, - une deuxième diffusion des résultats à la maîtrise d'œuvre, - la reprise du cycle jusqu'à l'obtention des résultats attendus, - la rédaction finale d'un procès verbal par le laboratoire. <p>LE FORFAIT :</p>	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
612	<p>BETON BITUMINEUX SG 0/7 (épaisseur 8 cm)</p> <p>Ce prix rémunère, à la tonne, la fourniture et la mise en œuvre du béton bitumineux BBSG pour les raccordements et le tablier. L'épaisseur s'entend mis en œuvre après compactage. L'objective de densification est de 2,2 to/m².</p> <p>LA TONNE :</p>	
613	<p>TERRE VEGETALE ET VEGETAUX (zone paysagère)</p> <p>Ce prix rémunère au mètre carré la reconstitution de la zone paysagère du site qui est principalement constituée d'une prairie enherbée naturellement. Ce prix comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le nettoyage des remblais de toutes natures, - le compactage du fond de fouille, - la mise en œuvre de terre végétale préalablement stockée, - l'ensemencement d'herbe de prairie et/ou de gazon traditionnel, <p>LE METRE CARRE :</p>	
614	<p>NETTOYAGE GENERAL, REPLI ET REMISE EN ETAT DU SITE</p> <p>Ce prix rémunère forfaitairement le nettoyage générale, le repli des installations de toutes natures, de la signalisation et la remise en état du site.</p> <p>LE FORFAIT :</p>	